Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260706-2026_107-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

## Extrait du registre des délibérations

# Conseil communautaire

Séance du 06 juillet 2026

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ**

N°2026-107

En exercice : 27
Présents (P) : 23
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 26 juin 2026.

**Conseillers en exercice** : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (E – A donné pouvoir à Ange PRIOUL), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (P), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (E – A donné pouvoir à Casimir LECHEVALIER), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (E), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

**Secrétaire de séance** : Sophie BLEJEAN

## ACCORD-CADRE DE SERVICES RELATIF AUX CONTROLES DE COMPACTAGE, INSPECTIONS VISUELLES ET TELEVISUELLES ET EPREUVES D'ETANCHEITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE BROCELIANDE COMMUNAUTE

## AUTORISATION DE PASSATION DE MARCHE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260706-2026_107-DE

***Vu*** *le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,*
***Vu*** *la délibération du conseil communautaire n°2025-92 du 22 septembre 2025 autorisant le Président à lancer la consultation, attribuer et signer l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement collectif sur le territoire communautaire,*
***Vu*** *la délibération du conseil communautaire n°2026-17 du 2 mars 2026*
***-*** *validant le schéma directeur d'assainissement intercommunal 2026-2036 et ses annexes*
***-*** *validant la convergence tarifaire pour les usagers et les industriels*
***-*** *validant le renforcement du service assainissement collectif pour le porter à 3,5 ETP,*
***Vu*** *la notification de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre auprès de la société ALTEREO pour les travaux d'assainissement collectif sur le territoire de Brocéliande Communauté du 03 mars 2026,*
***Vu*** *la délibération du conseil communautaire n°2026-90 du 4 mai 2026 autorisant le Président à lancer la consultation, attribuer et signer l'accord-cadre pour des travaux d'assainissement collectif sur le territoire communautaire,*
***Vu*** *le futur accord-cadre de travaux d'assainissement collectif destiné à mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement intercommunal,*

***Considérant*** *la nécessité de réaliser des contrôles de conformité sur les ouvrages d'assainissement exécutés dans le cadre des opérations de renouvellement, de réhabilitation, d'extension ou de réparation des réseaux d'assainissement collectif communautaires ;*
***Considérant*** *que ces contrôles comprennent notamment les essais de compactage, les inspections visuelles et télévisuelles des réseaux et les essais d'étanchéité des canalisations et regards ;*
***Considérant*** *que ces prestations nécessitent l'intervention d'un prestataire spécialisé indépendant des entreprises chargées des travaux.*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement et des déchets rappelle à l'assemblée le transfert de la compétence assainissement collectif à Brocéliande Communauté depuis le 1er janvier 2025.

Afin d'assurer le suivi de la qualité des travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communautaires et de garantir la conformité des ouvrages réceptionnés, il est nécessaire de recourir à un prestataire spécialisé chargé de réaliser les contrôles réglementaires et techniques des réseaux.

Ces prestations concerneront principalement :
- les essais de compactage des remblais ;
- les inspections visuelles et télévisuelles des réseaux gravitaires ;
- les essais d'étanchéité des canalisations, branchements et regards ;
- l'établissement des rapports de contrôle et avis de conformité.

Ces interventions seront réalisées au fur et à mesure de l'avancement des opérations de travaux programmées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement ainsi que pour les éventuels travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Afin de répondre à ces besoins récurrents, il est proposé de lancer un accord-cadre à bons de commande de prestations de services d'une durée d'un an renouvelable trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

À titre indicatif, les montants minimum et maximum annuels pourraient être fixés comme suit :
- Montant minimum annuel : 2 500 € HT
- Montant maximum annuel : 45 000 € HT

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260706-2026_107-DE

Ces montants ont vocation à couvrir l'ensemble des prestations de contrôle nécessaires aux travaux d'assainissement réalisés sur le territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à lancer la consultation, attribuer et signer l'accord-cadre de services relatif aux contrôles de compactage, inspections visuelles et télévisuelles et épreuves d'étanchéité des réseaux d'assainissement
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 07 juillet 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT